

03 avril 2022 - Communiqué de presse:

Poursuivre les solutions qui ont fait leurs preuves: le modèle fixe et le modèle variable pour la rétribution du courant injecté

La SSES et son association spécifique VESE continuent de développer leur modèle pour une rétribution stable à long terme de l'électricité d'origine solaire injectée dans le réseau. Il s'agit de s'inspirer du modèle hypothécaire qui a fait ses preuves dans le système bancaire suisse et d'offrir un choix identique aux producteurs d'électricité photovoltaïque.

Depuis des décennies sur le marché hypothécaire suisse offre la possibilité d'obtenir des hypothèques à taux fixes ou variables. Le principe doit désormais être appliqué à la rétribution du courant repris par les entreprises distributrices d'électricité. C'est du moins ce que demandent la SSES et VESE. Les exploitants auraient le choix entre deux possibilités pour les nouvelles installations photovoltaïques:

- Le modèle fixe: comme pour une hypothèque à taux fixe, la rétribution du courant repris est garantie pendant 20 ans à un tarif fixe (par ex. 8 cts/kWh). L'amortissement de l'installation serait ainsi garanti.
- Le modèle variable: comme pour l'hypothèque à taux variable, les exploitants d'une installation optent pour le marché libre. L'électricité serait alors rémunérée au prix du marché - avec toutes les opportunités et tous les risques du marché.

Dans le modèle fixe, le prix est financé par les consommateurs finaux. En contrepartie, ces derniers ont la certitude, en cas de hausse des prix du marché, que le prix de la part d'énergie solaire dans leur électricité restera stable. VESE a calculé qu'il n'en résulterait - à long terme et du point de vue économique - que des avantages pour les deux parties. (voir aussi: www.vese.ch/minrl)

Dans le modèle variable, l'électricité est rémunérée au prix du marché. Selon l'évolution du prix de l'électricité, cela peut entraîner d'importantes pertes ou au contraire des bénéfices pour l'exploitant.

Les deux modèles ont en commun l'exigence d'un organisme central pour la gestion de l'électricité solaire. Cela correspond également à la proposition de l'AES. Selon le modèle choisi, la rétribution se fait à un prix fixe ou en fonction du prix du marché.

Ce modèle amélioré avec la liberté de choix satisfait toutes les parties. Il tient compte à la fois des exigences d'une rétribution conforme au marché et des exigences de sécurité d'investissement pour les exploitants d'installations solaires. Un autre avantage de ce modèle est que la stratégie de rétribution optimale peut être testée et comparée directement dans l'application.

La SSES :

En réaction à la crise énergétique de 1973, la Société suisse pour l'énergie solaire SSES a été fondée le 11 juin 1974 à Berne en tant qu'association de droit privé. La SSES compte environ 4500 membres et est active dans toute la Suisse en tant qu'organisation de consommateurs dans le domaine de l'énergie solaire au sein de 11 groupes régionaux et spécialisés. La SSES est membre de l'Alliance climatique et s'engage pour une Suisse 100% renouvelable. Ses projets comprennent des travaux de relations publiques et d'information, mais aussi la participation au processus d'élaboration politique et des projets visant à promouvoir le développement de l'énergie solaire.

À propos de VESE:

VESE s'engage pour une "Suisse 100% renouvelable" dans le cadre d'un tournant énergétique largement soutenu. Les membres de VESE sont des coopératives solaires ainsi que des exploitants privés et institutionnels d'installations de production d'énergie renouvelable, en particulier d'installations solaires. VESE est organisée en tant que groupe spécialisé de la Société suisse pour l'énergie solaire (SSES). Vous trouverez également de plus amples informations sur notre site Internet www.vese.ch.

Contact et questions:

Walter Sachs, président de VESE, Tél. [076 528 09 36](tel:0765280936), walter.sachs@vese.ch

Beat Kohler, responsable de la communication SSES, [079 388 26 69](tel:0793882669), redaktion@sses.ch